

Délibération DEL-B-2024-057

## BUREAU COMMUNAUTAIRE

Extrait du Registre des Délibérations

MARDI 11 JUIN 2024

AU POLE ENVIRONNEMENT, RUE LAVOISIER A SAINT-PORCHAIRE (BRESSUIRE)

Le onze juin deux mille vingt-quatre, à 15h30, le Bureau Communautaire s'est réuni au Pôle Environnement, rue Lavoisier à Saint-Porchaire (BRESSUIRE), sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves MAROLLEAU, Président.

Membres : 26 – Quorum : 14

**Présents (23)** : Pierre-Yves MAROLLEAU, Christine SOULARD, Jérôme BARON, Joël BARRAUD, Serge BOUJU, Johnny BROSSEAU, Pierre BUREAU, Yves CHOUTEAU, Nicole COTILLON, Dany GRELLIER, Sébastien GRELLIER, André GUILLERMIC, Marie JARRY, Pascal LAGOGUEE, François MARY, Emmanuelle MENARD, Jean Claude METAIS, Claire PAULIC, Gilles PETRAUD, Claude POUSIN, Dominique REGNIER, Anne-Marie REVEAU, Philippe ROBIN

**Pouvoirs (1)** : Cécile VRIGNAUD pouvoir à Gilles PETRAUD

**Absents (3)** : Cécile VRIGNAUD, Jean-Yves BILHEU, Thierry MAROLLEAU

**Date de convocation** : 05-06-2024

**Secrétaire de séance** : Madame Anne-Marie REVEAU

## CULTURE

### Aménagement mobilier de la bibliothèque tête de secteur de Bressuire : demande de subvention au conseil départemental 79

**Vu** l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** la délibération DEL CC-2021-191 du Conseil communautaire en date du 9 novembre 2021 relative au régime de délégations de pouvoirs par laquelle le conseil a délégué au bureau toutes les demandes de subventions ;

**Vu** la délibération DEL-CC-2019-274 du conseil communautaire du 17 décembre 2019 adoptant le projet de service des bibliothèques pour la période 2020-2026.

**Considérant** le troisième axe du projet de service de construire un réseau à la mesure du territoire, en aménageant des lieux accueillants et adaptés aux usages.

Pour le réseau des bibliothèques du Bocage Bressuirais, il a été choisi de consacrer le budget d'investissement de 2024 sur le renouvellement de mobilier, en privilégiant la bibliothèque de Bressuire.

Cette bibliothèque identifiée tête de secteur, installée dans un bâtiment patrimonial, a été inaugurée dans les années 90, elle accueille le public sur 3 niveaux.

Construite sur le modèle des bibliothèques des années 80 avec un pôle musique et cinéma, une section jeunesse et un secteur adulte, le tout différencié spatialement par niveaux et par pièces, la bibliothèque n'est plus adaptée aux usages du public actuel.

Les récentes ouvertures des bibliothèques de Mauléon, de l'Absie, les récents réaménagements de Moncoutant-sur-Sèvre, Argentonay, et Chiché, ont accentué en comparaison l'inadéquation de l'aménagement avec les attentes des usagers pour des assises confortables, et des collections mises en valeur.

En 2024, la bibliothèque change les modalités d'accueil en intégrant les collections musique et cinéma au sein des espaces jeunesse et adulte.

La salle dite "discothèque" ainsi libérée permet la création d'une salle de travail pour les lycéens, et les adultes. Cet espace est modulable pour accueillir les groupes (du tout-petit aux seniors) lors des animations et les accueils de classes.

Une aide du Département des Deux-Sèvres est sollicitée à hauteur de 50% du coût d'investissement (HT), pour ce projet appelé à se réaliser sur 2024.

DEPENSES				RECETTES			
Nature	Montant			Nature	Montant en €	Répartition %	Etat avancement (notifiée/sollicitée/à solliciter/)
	HT	TVA (20%)	TTC				
<i>mobilier</i>				<b>Subventions</b>			
<i>DPC</i>	24 638,55 €	4 927,71 €	29 566,26 €	Conseil Départemental	14 948,32 €	41,64%	<i>A solliciter</i>
<i>BCI</i>	3 112,58 €	622,52 €	3 735,10 €				
<i>BCI</i>	2 145,50 €	450,56 €	2 596,06 €				
				<b>Autofinancement</b>	<b>20 949,10 €</b>	<b>58,36%</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>29 896,63 €</b>	<b>6 000,79 €</b>	<b>35 897,42 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>35 897,42 €</b>		

**Le bureau communautaire est invité à :**

- **adopter le budget prévisionnel et le plan de financement de ce projet tels que présentés ;**
- **solliciter auprès du Département des Deux-Sèvres une subvention de 50% du coût d'investissement (HT) ;**
- **imputer les dépenses/recettes sur le budget principal ;**
- **autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.**

**Après en avoir délibéré,**

**Le bureau adopte à l'unanimité cette délibération.**

Pour extrait conforme,  
Le Président de la Communauté  
d'Agglomération du Bocage Bressuirais,  
Pierre-Yves MAROLLEAU,

Transmis en préfecture le **14 JUIN 2024**

Notifié ou publié le **14 JUIN 2024**

Le Président,

-certifie sous sa responsabilité le caractère  
exécutoire de cet acte

-informe que le présent acte peut faire l'objet  
d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif dans un délai de deux mois  
à compter de la présente notification/ou publication.

